Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006

2003/2149(INI) - 19/02/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par M. Bill MILLER (PSE, UK) en réponse à la stratégie du marché intérieur pour 2003-2006 de la Commission. Le rapport critique vivement les carences réitérées manifestées par les États membres pour se conformer aux obligations qui leur incombent dans le domaine du marché intérieur. Les députés indiquent que ces carences aggravent les difficultés économiques actuelles et alimentent la désillusion des entreprises et des simples citoyens à l'égard de l'Union européenne. Ils invitent la Commission à présenter de nouveaux plans visant à sanctionner les États membres qui ne transposent pas la législation relative au marché intérieur en droit national, notamment au moyen d'amendes plus systématiques à leur encontre et de l'établissement d'une procédure de saisie rapide du tribunal de première instance. Le rapport souligne que la déréglementation de la législation communautaire et la réduction des charges administratives sont indispensables à la réalisation des objectifs de Lisbonne. Il demande à la Commission de créer un groupe consultatif indépendant chargé d'évaluer l'impact commercial de la réglementation européenne. Les députés en appellent de nouveau à la Commission pour qu'elle accélère ses travaux de simplification régime de TVA, particulièrement lourd. La commission souhaite que les parlements des États membres s'occupent plus en détail des problèmes du *gold plating* (application des directives européennes par les États membres de manière inutilement complexe et bureaucratique). Elle demande également à la Commission d'évaluer l'impact des partenariats publics-privés sur la responsabilité démocratique des autorités publiques concernant la fourniture de services publics, et d'en évaluer les conséquences sociales pour les travailleurs et les utilisateurs.